

**CENTRE AUDIOVISUEL**  
**D'ETUDES JURIDIQUES DES UNIVERSITES DE PARIS**

**INFORMATIONS L2**

- 1/ Résultats des examens de la session de septembre 2010
  - 2/ Règlement des examens
  - 3/ Réinscriptions
  - 4/ Consultation des copies
  - 5/ Inscriptions pédagogiques
  - 6/ Délivrance du diplôme
- 

**1/ Résultats des examens.**

Nous vous rappelons que les résultats des examens seront communiqués le **vendredi 22 octobre à 10h.**

**ATTENTION : Les étudiants de Licence 2 sont ADMIS en Licence 3 lorsqu'ils obtiennent la moyenne arithmétique des sem. 3 et 4**

**Étudiants de Paris I**

- Vous rendre sur le site internet de l'Université de Paris I : [www.univ-paris1.fr](http://www.univ-paris1.fr)
- Puis aller à la rubrique « étudiant »
- Cliquer sur « **Boîte mail, notes et résultats** »

Les étudiants devront ensuite s'identifier avec leur numéro INE ainsi qu'avec leur mot de passe qui leur a été remis lors de l'activation de leur messagerie électronique « **malix** »

Ensuite se rendre à la rubrique « **mon ENT** »

Puis rendez-vous à la rubrique « **Vie estudiantine** »

Cliquer sur « **dossier étudiant** »

Enfin aller sur « **notes et résultats** »

- **Pour les étudiants des autres universités** les résultats sont affichés devant le secrétariat du Centre Audiovisuel.

Un relevé de notes de la session de septembre 2010 vous sera adressé sous **15 jours**. Aucun duplicata ne vous sera délivré. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies. *Toutes réclamations concernant les résultats devront être faites avant le vendredi 12 novembre.*

**Pour les étudiants de Paris I**, seules les notes obtenues au cours de la session de septembre 2010 apparaîtront à l'écran

. Pour les notes validées antérieurement, reportez-vous à vos relevés de notes précédents.

**2/Règlement d'examens :** voir le règlement sur notre site [www.e-cavej.org](http://www.e-cavej.org) ou l'intervention de Mme JAVET (*tutorat-audio*)

**En résumé** – il y a 2 possibilités pour que l'étudiant soit déclaré admis.

1°) il est déclaré ADMIS pour le semestre 3 **et** pour le semestre 4 (moyenne compensée obtenue dans chaque semestre)

2°) il est déclaré ADMIS par compensation annuelle :

- s'il est déclaré ADMIS à l'un des 2 semestres et AJOURNE dans l'autre semestre
- **et** s'il a obtenu la moyenne générale compensée pour la totalité des 2 semestres

### **3/ Réinscription à Paris I pour 2010/2011**

***Attention : Modification intervenue pour cette nouvelle rentrée universitaire, le code est identique pour les étudiants du CAVEJ et du CNED.***

Les étudiants de Paris I ADMIS ou déclarés AJAC (accès étape) peuvent se réinscrire à partir du 26 octobre sur le site de Paris I (*réins-paris1.fr*).

Les étudiants AJAC doivent avoir sur leur certificat de scolarité les codes de L2 et L3 qui sont 2322 et 2332. Si ces deux codes ne sont pas portés sur votre certificat de scolarité, voir avec le service des inscriptions administratives (90, rue de Tolbiac – Paris 13°) pour correction,

**Inscription en L3 :** Les étudiants doivent avoir le code 2332 sur leur certificat de scolarité (bien vérifier)

**ATTENTION :** Les étudiants **REDOUBLANTS en Licence 2** qui ont déjà eu trois inscriptions, et cela quelque soit le diplôme commencé, doivent au préalable faire une demande de dossier de dérogation. Déposer votre candidature en ligne sur le site du CAVEJ, ***jusqu'au lundi 15 novembre*** (dernier délai). (*L'inscription ne sera pas ouverte sur le site de Paris I tant que cette formalité ne sera pas faite*).

### **Réinscription dans les autres universités pour 2010/2011**

Pour se réinscrire, les étudiants des autres universités doivent voir avec le service des inscriptions administratives à partir du **vendredi 23 octobre 2010**.

### **4/ Consultation des copies**

Comme indiqué sur la convocation, nous vous confirmons que la consultation des copies d'examen aura bien lieu le **Lundi 25 octobre à 10h 00 précises** (se présenter devant le secrétariat) seulement pour le Droit civil et le Droit administratif.

## **5/ Inscriptions pédagogiques**

Pour avoir connaissance des dates d'inscription pédagogique et de la liste des pièces à produire en Licence 2, vous devez consulter notre site dès que vous serez en possession de votre certificat de scolarité 2010/2011. Ces dates seront sur notre site vers le **22 octobre 2010**. *Les inscriptions commenceront le mardi 2 novembre pour la Licence 2.*

Vous pourrez consulter le planning de travail qui sera sur notre site et assister aux conférences de méthode sans avoir procédé à l'inscription pédagogique au CAVEJ.

Les étudiants qui s'inscrivent directement par le CNED nous ferons parvenir les 2 fiches pédagogiques dès qu'ils seront en possession de leur carte d'étudiant 2010/2011 et de l'autorisation d'inscription délivrée par le CNED afin de finaliser l'inscription (*pour la 1<sup>ère</sup> inscription au centre nous demander les fiches*)

## **6/ Délivrance du diplôme**

**Les étudiants de Paris I** pourront retirer leur diplôme auprès du « **Département de Droit** » 17, rue Saint-Hippolyte – 75013 – Paris – 1<sup>er</sup> étage à partir du mois de février 2011.

Les étudiants des autres universités se rapprocheront auprès du service de la scolarité de leur université d'inscription.

Le secrétariat de Licence 2

13 octobre 2010